

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 Octobre à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 18 Octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Fabrice GERVAIS, Madame Valérie ELAMBERT

POUVOIRS :
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
Mme Zohra OGBI donne pouvoir à Mme Valérie ELAMBERT
Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Bruno COEUR

ABSENTS : Mr Sébastien GIRARD, Mr Laurent BOULAIN

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 septembre 2024 : approuvé à 12 voix pour

DELIB 2024-31 : DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Monsieur Le Maire expose que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2025 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il est proposé au Conseil de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent la proposition à 12 voix pour et décident

- De désigner Mr Bruno CŒUR, Maire, en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DELIB 2024-32 - SOUSCRIPTION EMPRUNT CREDIT MUTUEL - PRET A TAUX FIXE

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel un prêt de 200 000 €, à taux fixe et sur 20 ans.

Objet : Remboursement partiel EPFLI (transfert de dette EPFLI vers Crédit Mutuel)

Cet emprunt représente essentiellement un transfert de dette de l'EPFLI vers le Crédit Mutuel.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières : Prêt à taux fixe

Montant emprunté : 200 000 € Taux fixe sur 20 ans : 3.90 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à 10 voix pour, et 2 voix contre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de versement des fonds.

DELIB 2024-33 - SOUSCRIPTION EMPRUNT CREDIT MUTUEL – PRET RELAIS

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel un prêt relais de 200 000 €, sur 3 ans.

Objet : Avance TVA des projets d'investissement

Cet emprunt sera soldé dès que la TVA des projets d'investissement sera reversée à la commune, dans deux ans, voire un an en procédure accélérée.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières : Prêt Relais

Remboursement du capital emprunté à terme échu

Montant emprunté : 200 000 € Taux fixe sur 3 ans : 3.62 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à 10 voix pour et 2 voix contre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de versement des fonds.

DELIB 2024-34 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire informe le conseil municipal qu'en complément des délibérations autorisant le maire à souscrire des emprunts bancaires d'un montant de 400 000€, le conseil municipal doit voter une décision modificative du budget afin de permettre l'inscription du montant emprunté dans le budget de la commune au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées).

Le maire précise que cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget voté.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSE	RECETTE
Chapitre	Article	Montant en augmentation	Montant en augmentation
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1641		400 000€
21 (Immobilisations corporelles)	2131	200 000€	
27 (Autres immobilisations financières)	27638	130 000 €	
23 (Immobilisations en cours)	231	70 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à 10 voix pour et 2 voix contre cette décision modificative.

DELIB 2024-35 – APPROBATION DE LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA DEMOGRAPHIE MEDICALE SUR LE TERRITOIRE D'ORLEANS METROPOLE

La Région Centre Val de Loire est l'une des régions les moins bien dotées en termes de démographie médicale et les statistiques actualisées de population et de démographie médicale au niveau du département du Loiret révèlent une désertification très marquée, qui concerne de la même façon la métropole d'Orléans.

Conformément aux compétences facultatives énoncées dans les statuts et à travers la charte de bonnes pratiques, Orléans Métropole s'engage à assurer la coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé sur l'ensemble des 22 communes.

La présente charte souligne qu'en termes de démographie médicale, les collectivités locales ont un rôle à jouer mais a aussi pour vocation d'affirmer qu'elles ne peuvent se substituer à l'Etat, dont il est attendu en urgence des nouvelles mesures pour favoriser la présence de professionnels de santé partout sur le territoire national, notamment dans le cadre législatif et réglementaire.

Face à cette situation, les Maires de la métropole d'Orléans mettent tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de leurs concitoyens. Depuis plusieurs années, ils sont ainsi les premiers à développer des solutions pragmatiques pour faciliter l'installation de médecins de façon pérenne : prêts de logement, aides à l'installation, participation aux frais de déplacement, soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires, création de centres de santé, aide à la formation d'étudiants en médecine, etc...

Cependant, cette volonté des maires de répondre aux attentes de nos concitoyens, peut générer des situations de concurrence au sein d'un même territoire, plutôt que de rechercher la complémentarité des dispositifs et la coopération entre communes.

Il est proposé au conseil municipal de BOU bien vouloir :

- approuver la charte de bonnes pratiques ayant pour objet une démarche de solidarité et de non-concurrence en matière de démographie médicale, à passer avec Orléans Métropole et entre les communes de la Métropole ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de bonnes pratiques et tout document correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à 10 voix pour et 2 abstentions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Travaux / sécurité :

- Conserverie :
 - o la réception des travaux a été effectuée avec réserves, soldées cette semaine
 - o attente retour consuel
- Parking rue du puits de l'orme : bon retour citoyens et visiteurs

. Commission Solidarités et Enfance :

- La marche intercommunale n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions météo
- Les ateliers informatiques ont repris avec Familles Rurales
- L'aide au permis de conduire sera présentée au prochain CCAS
- Activités pause méridienne : animation des ateliers informatiques par les services civiques, activité multisports appréciée par les enfants
- Prise en compte des doléances des enfants, via les réunions avec leurs représentants périscolaire
- Le goûter partagé suite à la sortie CCAS à Paris aura lieu lundi 28 octobre
- Election du nouveau Conseil Municipal des Jeunes début novembre

. Commission environnement / agriculture :

- plantations platebandes devant mairie, église, école, cimetière, parking : vivaces et arbustes. Les vivaces ont été plantées par les CE1/CE2, dans le cadre de leur programme éducatif avec leur enseignante
- sujets en cours : vide jardin, déménagement du poulailler dans l'espace enherbé à côté de l'école, remise en état du sentier naturaliste du Grand Méandre, lancement de l'affouage
- baux en cours de signature avec nouveau viticulteur

. Commission culture et vie associative :

- parcours historique : contenus définis, mobilier en cours de fabrication. Inauguration en mars / avril

. Sujets divers :

- recherche d'un service civique pour remplacer Ethan qui part mi-novembre
- retour sur activités du centre de loisirs depuis début septembre

. Recensement de la population début 2025 :

- Ce recensement aura lieu de mi-janvier à mi-février
- Nous recherchons des bénévoles pour participer : appel lancé via le focus

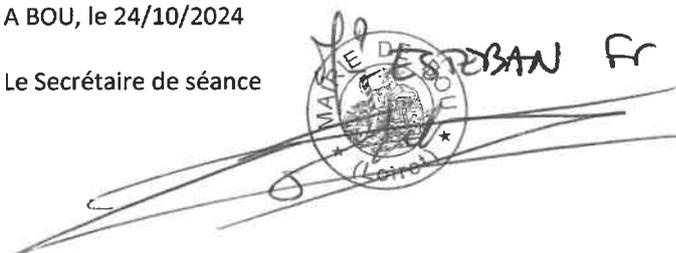
. Questions aux élus du 24/10/2024 : pas de questions

Prochain conseil municipal le 14 novembre 2024 à 18H30 (précédé par les questions aux élus à partir de 17H30)

Fin de séance à 19H50

A BOU, le 24/10/2024

Le Secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Maire DE STEBAN Fr". To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOU" around the top edge and "18100" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or logo. The signature and stamp are written over several horizontal lines.